

# BULLETIN ESTIVAL n° 1

## NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG

Chers concitoyens,

Je vous remercie de vous être déplacés aussi nombreux au bureau de vote le 15 mars dernier, alors que la menace du Covid 19 était déjà bien présente et que nous ignorions encore que nous serions confinés 2 jours après, ainsi que le nombre de victimes que ce virus engendrerait.

La mise en place du nouveau conseil n'a pu s'effectuer que le 23 mai, après l'assouplissement des mesures de confinement, lorsque la crise sanitaire s'était estompée. J'ai été désigné pour gérer la vie de votre commune pour les 6 ans à venir, je voudrai également remercier mes colistiers, qui se sont joints à moi pour me soutenir dans cette lourde tâche et également pour vous représenter.

Si j'ai pris la tête de liste, pour succéder à notre Maire Benoît Baumann, ce n'est pas pour bénéficier de la gloire et de la notoriété que confère ce poste, mais uniquement pour rester au service de la commune, de la défendre et de la gérer au mieux. Cela fait déjà une trentaine d'années que je m'évertue à faire en sorte que Neewiller ne soit pas un village dortoir, mais qu'on puisse s'y adonner à des activités, sans critère social.

En accord avec mes collègues élus, nous avons décidé que le bulletin communal paraîtra dorénavant tous les 3 mois, au fil des saisons, d'une part par respect de notre environnement et d'autre part par souci d'économie.

Pour conclure, je souhaite exprimer mon profond respect à Benoît Baumann pour toutes ses années passées au service de son village, de s'être évertué à trouver des solutions pour protéger son village face aux inondations, à se battre pour la bonne marche de l'école, à faire en sorte que Neewiller soit un village paisible.

Il me reste plus qu'à vous souhaiter de passer un bel été et de bonnes vacances, tout en vous protégeant et en appliquant les gestes barrières.

Monique Lichteblau



### OUVERTURE de la Mairie :

Lundi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 18h00

Mercredi de 14h00 à 18h00

Jedi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 18h00

Tél : 03 88 94 81 11 - messagerie : [contact@neewiller.fr](mailto:contact@neewiller.fr) - site : [www.neewiller.fr](http://www.neewiller.fr)

Permanence de Mme le Maire : jeudi de 10h00 à 11h00 et de 16h à 17h

et les adjoints : 1er adjoint : M. Clauss mercredi sur RDV et 2ème adjoint : M. Oesterle jeudi sur RDV



## COMMUNE DE NEEWILLER PRES LAUTERBOURG

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12/06/2020

#### Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Vincent CLAUSS comme secrétaire de séance.

#### Délégations aux Adjointes

Le Conseil Municipal autorise les Adjointes au Maire (à prendre, en cas d'absence du Maire, toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation de montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité pour la durée du mandat.

#### Délégations au Maire

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par voix pour, pour la durée du présent mandat, de confier à Mme le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
  - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
  - De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
  - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
  - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
  - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
  - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 €;
  - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
  - De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
  - De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
  - D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du même code ;
  - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
  - De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions;
  - De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité avec effet à la date de l'installation et pour la durée du mandat

#### Indemnités de fonction au Maire et des Adjointes

Vu les articles L. 2123-20 et L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L. 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (articles 92 et 93).

Vu l'arrêté municipal de la 4/06/2020 portant délégation de fonctions aux adjointes au Maire.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** les explications de Mme le Maire qui précise qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur le montant des indemnités de fonction dont bénéficieront le Maire et les Adjointes. Les indemnités sont fixées par strate démographique et en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit l'indice brut 1027 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. La commune de NEEWILLER PRES LAUTERBOURG étant classée dans la strate démographique de 500 de 999 habitants, les indemnités maximales pouvant être allouées au Maire et aux Adjointes sont fixées comme suit :

Indemnité du Maire : 40,30 % de l'indice brut terminal

Indemnité pour un Adjoint au Maire : 10,70 % de l'indice brut terminal

Considérant la demande de Mme LICHTBLAU Monique Maire de réduire le taux de son indemnité de maire à 33 %

Considérant la demande de M. OESTERLE Désiré Adjoint au Maire de réduire le taux de son indemnité d'adjoint à 8,5 %

DECIDE **DE FIXER** les indemnités comme suit :

Indemnité du Maire :

Par 15 voix POUR : Indemnité de fonction au taux maximal de 33 % de l'indice brut terminal

Indemnité du 1er Adjoint au Maire :

Par 15 voix POUR : Indemnité de fonction au taux maximal de 10,70 % de l'indice brut terminal

Indemnité du 2ème Adjoint au Maire :

Par 15 voix POUR : Indemnité de fonction au taux maximal de 8,5 % de l'indice brut terminal

**DE FIXER** l'effet de la date d'attribution des indemnités au 23/05/2020 date de l'entrée en fonction.

**DE PRECISER** que pour l'avenir et au vu des textes en vigueur, délégation est donnée au Maire pour faire varier le montant de ces indemnités automatiquement en fonction de l'évolution de l'indice de référence ou du barème des indemnités des élus.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2020

Adopté à par 15 voix POUR, pour la durée du mandat

**Election des délégués pour représenter la commune**

Mme Monique LICHTBLAU, est proclamée déléguée titulaire pour représenter la commune auprès du Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques.

M. CLAUSS Vincent, est proclamé délégué titulaire pour représenter la commune auprès du Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques.

M. Désiré OESTERLE, est proclamé délégué suppléant pour représenter la commune auprès du Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques.

**B - Syndicat des Eaux de la Région de Lauterbourg et environs (2 titulaires et 1 suppléant)**

Mme Monique LICHTBLAU, est proclamé délégué titulaire pour représenter la commune auprès du Syndicat des Eaux de la Région de Lauterbourg et environs.

M. Désiré OESTERLE est proclamé délégué titulaire pour représenter la commune auprès du Syndicat des Eaux de la Région de Lauterbourg et environs.

M Vincent CLAUSS, est proclamé délégué suppléant pour représenter la commune auprès du Syndicat des Eaux de la Région de Lauterbourg et environs.

**C - CCAS de NEEWILLER PRES LAUTERBOURG**

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il ne peut être inférieur à 8, qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de cinq représentants au conseil d'administration.

Ont obtenu :

Membres : M. Richard MASTIO – 15 voix, Mme Madeleine FRITZ – 15 voix, Mme Françoise WOLPERT – 15 voix, Mme Aurélie HERR – 15 voix, M. Frédéric BAUMANN – 15 voix

Majorité absolue : 6

Richard MASTIO, Madeleine FRITZ, Françoise WOLPERT, Aurélie HERR, Frédéric BAUMANN sont proclamés délégués pour le CCAS de NEEWILLER ;

## **Désignation des commissions :**

### **Commission d'appel d'offres**

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, décident à l'unanimité de procéder à l'élection des trois membres titulaires et trois membres suppléants pour constituer la commission d'ouverture des plis. (3 titulaires et 3 suppléants)

### **Sont désignés en tant que délégués titulaires**

M. Vincent CLAUSS

M. Julian RICHTER

M. Christophe EICHELDINGER

### **Et en tant que délégués suppléants**

M. Jean-Luc RIEDINGER

M. Frédéric ULLRICH

M. Michel SCHMITT

### **Commission Urbanisme – Voirie**

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, décident à l'unanimité de désigner les membres suivants : Vincent CLAUSS, Monique LICHTBLAU, Désiré OESTERLE, Julian RICHTER, Jean-Luc RIEDINGER, Frédéric ULLRICH

### **Commission sécurité urbaine**

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, décident à l'unanimité de désigner les membres suivants : Michel SCHMITT, Désiré OESTERLE, Frédéric ULLRICH, Frédéric BAUMANN, Monique LICHTBLAU

### **Commission risque naturels**

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, décident à l'unanimité de désigner les membres suivants : Désiré OESTERLE, Vincent CLAUSS, Jean-Luc RIEDINGER, Christophe EICHELDINGER, Richard MASTIO, Michel SCHMITT, Laure ARNOLD

### **Commission Environnement, Fleurissement, Décoration**

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, décident à l'unanimité de désigner les membres suivants : Françoise WOLPERT, Madeleine FRITZ, Monique LICHTBLAU, Laure ARNOLD, Aurélie HERR et Bruno JOOS

## **8 - DCM202006128 - Etablissement de la liste de contribuables en vue de la nomination des membres de la Commission communale des Impôts directs**

Le conseil municipal propose les personnes suivantes pour la nomination des membres de la commission des impôts par le Directeur Régional des Finances Publiques (total 12 titulaires et 12 suppléants) :

Taxe d'habitation : Frédéric BAUMANN, Frédéric ULLRICH, Bruno JOOS, Françoise WOLPERT, Aurélie HERR, Michel SCHMITT

Taxe Foncière Bâtie : Désiré OESTERLE, Vincent CLAUSS, Jean-Louis WILHELM, Fabienne BENOIT, Norbert WOLFF, Yves ZERR

Taxe Foncière Non Bâties : Laure ARNOLD, Madeleine FRITZ, Christophe EICHELDINGER, Jean-Luc RIEDINGER, Richard MASTIO, Alfred LICHTBLAU

CFE : Eric HEINTZ, Gérard HEINTZ, Julian RICHTER, Vanessa MULLER, Hubert ZERR, le directeur de SARL FRITZ Energie

### **Désignation du correspondant défense**

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, décident à l'unanimité de désigner M. Michel SCHMITT comme correspondant défense.

### **Commission de contrôle des listes électorales**

Le maire informe le conseil que la nouvelle réforme de la révision des listes électorales, prévoit la nomination d'un membre du conseil municipal par le préfet, pour participer à la commission de contrôle des listes électorales.

Ce conseiller municipal est désigné parmi les membres du conseil municipal, dans l'ordre du tableau du conseil municipal, prêts à participer aux travaux de la commission.

Le premier conseiller municipal M. RICHTER Julian accepte cette fonction et est désigné comme membre de la commission de contrôle des listes électorales.

### Désignation de deux membres du conseil municipal auprès de la Commission Communale de la Chasse :

Suite au renouvellement du conseil municipal, le conseil municipal désigne à l'unanimité, les deux représentants du conseil municipal suivants auprès de la commission communale de chasse de Néeuwiller-près-Lauterbourg :

- Mme Laure ARNOLD
- M. Jean-Luc RIEDINGER

### Contrats d'emplois occasionnels

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le maire à signer des contrats d'emplois occasionnels avec l'Association UTILECO (nouvelle dénomination) 84 Grand Rue à 67360 Wœrth pour le remplacement du personnel absent, afin de pouvoir assurer le service minimum.

Adopté à l'unanimité

### Signature d'une convention de mise à disposition de personnel

Le maire expose au conseil municipal, la situation de l'ouverture de l'école suite à la crise sanitaire du covid 19 et l'informe de l'obligation de mettre à disposition un agent pour le respect du protocole d'ouverture. Le maire propose la signature d'une convention de mise à disposition d'une ATSEM, avec la commune de Scheibenhart, pour intervenir 2 jours par semaine, jusqu'aux prochaines vacances scolaires.

Le conseil municipal, approuve par 15 voix pour, décide de signer une convention de mise à disposition d'une ATSEM avec la commune de Scheibenhart, et autorise le maire à signer la convention.

Le paiement des frais de personnel sera mandaté à la commune de Scheibenhart sur justificatif. Les crédits seront prévus au budget primitif 2020.

Adopté à l'unanimité

### Téléphonie

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide l'installation de la fibre et l'acquisition d'un standard téléphonique pour la mairie, et autorise le maire à passer commande.

Adopté à l'unanimité

### Vote des taux 2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, de fixer les taux des taxes directes locales pour 2020 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	8,06 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35.26 %
Cotisation Foncière des Entreprises	16,57 %

Adopté à l'unanimité

*Les personnes qui ne souhaitent pas figurer dans les rubriques anniversaires ou état civil sont priées d'en informer le secrétariat de la mairie*

### MARIAGE

*Le 29 février 2020*

*Gérard HEINTZ et Gabriele HERMANN*

*Félicitations aux époux*



### DECES

*M. Raymond ARNOLD est décédé le 29 mars 2020*

*à Wissembourg à la veille de ses 67 ans*

*Mme Erna HEMBERGER veuve RICKENBACH*

*est décédée le 8 mai 2020 à Rîbeauvillé à la veille de ses 93 ans*

*Mme Marie Thérèse MASTIO est décédée le 22 juin 2020  
à Schiltigheim à l'âge de 88 ans*

*Sincères condoléances aux familles*

## HEUREUX ANNIVERSAIRE

### AVRIL

M. DEMANT Gérard 70 ans le 03/04  
Mme SCHMITT Jeanne 72 ans le 07/04  
M. WEBER André 75 ans le 18/04  
Mme GLESS Mireille 71 ans le 20/04

### JUIN

M. HEINTZELMANN Antoine 85 ans le 12/06  
Mme MULLER Christiane 71 ans le 14/06  
Mme HEINTZ Elisabeth 78 ans le 17/06  
Mme ZERR Louise 84 ans le 18/06  
Mme ZERR Marie-Elise 73 ans le 21/06  
Mme MASTIO Rose 80 ans le 21/06  
M. MULLER Jean-Pierre 83 ans le 24/06  
Mme KRAUTHAUSEN Suzanne 75 ans le 26/06  
M. WEBER Bernard 70 ans le 27/06  
M. SCHWENGLER Joseph 95 ans le 29/06

### AOÛT

M. MASTIO Alfred 79 ans le 02/08  
Mme DILLMANN Marthe 71 ans le 07/08  
Mme KLAUSS Evelinde 73 ans le 13/08  
Mme MASTIO Simone 71 ans le 14/08  
Mme WERLING Michèle 72 ans le 15/08  
M. HOFFARTH Gérard 74 ans le 18/08  
Mme MASTIO Paulette 74 ans le 19/08  
(résidence Massol)  
M. WERLING Christian 74 ans le 25/08  
M. STUBER Jean-Claude 84 ans le 29/08  
M. ZERR Albert 88 ans le 31/08

### MAI

M. MULLER Edouard 78 ans le 02/05  
Mme FRITZ Madeleine 72 ans le 10/05  
M. HEINTZ Robert 71 ans le 13/05  
M. ZERR Fernand 86 ans le 21/05

### JUILLET

M. HEINTZ Albert 85 ans le 07/07  
Mme NARKUN Joséphine 86 ans le 12/07  
M. KLAUSS Siegfried 72 ans le 13/07  
Mme ZERR Jacqueline 75 ans le 13/07  
M. DILLMANN Jean-Paul 72 ans le 18/07  
M. ESTEVES DE SA Joachim 85 ans le 18/07  
M. KOLLET René 75 ans le 28/07  
M. ROTH Auguste 89 ans le 28/07  
(Maison de retraite Lauterbourg)  
M. PONS Georges 75 ans le 31/07

### SEPTEMBRE

Mme STEMPFER Hortense 91 ans le 06/09  
Mme ZERR Annie 77 ans le 09/09  
M. MASTIO Raymond 86 ans le 13/09  
(Maison de retraite Wissembourg)  
Mme PONS Anny 74 ans le 29/09  
M. MASTIO Michel 75 ans le 30/09



#### **Cérémonie du 14 juillet 2020**

Vu les circonstances liées à la crise sanitaire, le dépôt de gerbe devant le monument aux morts du 14 juillet 2020 se fera sans la présence du public, sans vin d'honneur et de distribution de knacks.



Mme MASTIO Rose a fêté ses 80 ans le dimanche 21 juin 2020 entourée de sa famille et de ses amis.

A cette occasion Mme le Maire Monique Lichteblau, le 2ème adjoint Désiré Oesterlé et Madeleine Fritz, conseillère municipale l'ont félicité et lui ont remis le cadeau d'usage.



**Tous les jeunes Français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.**



Une ATTESTATION DE RECENSEMENT leur sera remise (à conserver précieusement.)

Elle sera à produire obligatoirement pour tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

### COMBATTRE LES MOUSTIQUES



Pour se protéger il faut faire en sorte de limiter la prolifération du moustique, par la suppression des eaux stagnantes dans lesquelles la femelle pond, et éviter de se faire piquer en portant des vêtements longs et amples et utiliser des répulsifs.

- \* Eviter et vider les eaux stagnantes : (dans les jouets d'enfants, mobiliers, décoration de jardin, pneu usager, coupelles de plantes,...), ranger tout ce qui peut contenir de l'eau en cas de pluie (seaux, arrosoirs,...)
- \* Eliminer les lieux de repos des moustiques : débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies, élaguer les arbres, ramasser les fruits tombés et les débris végétaux, réduire les sources humides,...

Entretenir votre jardin !

\* Protéger votre habitation : il est important de vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées, gouttière (penser à retirer les feuilles ainsi que les végétaux qui les encomrent),...

**LES TABLETTES CULINEX SONT DESTINEES AU TRAITEMENT DES LARVES ET DES MOUSTIQUES ET SONT DISPONIBLES EN MAIRIE.**

Bonjour à tous,

Nous sommes ravies de vous annoncer que la bibliothèque ouvrira ses portes les mercredis de 14h à 16h.

Afin de respecter les consignes sanitaires :

- Nous fonctionnerons sous forme de rendez-vous afin d'échelonner la présence des lecteurs, donc pensez à nous écrire ou appeler si vous êtes intéressés
- Le nombre de personnes est limité à 2 adultes
- Les enfants de -16 ans doivent obligatoirement être accompagnés.
- Les livres retournés seront mis en quarantaine pendant 1 semaine.
- Le port du masque est obligatoire.
- Il faudra se désinfecter/laver les mains à l'entrée de la bibliothèque et respecter la distanciation physique.

Ces règles seront amenés à être modifiées si cela s'avère nécessaire.

Nous vous rappelons que la cotisation annuelle est de 3€ par adulte. Si vous n'avez pas encore payé ou que vous n'êtes pas encore inscrit merci de payer en liquide et de faire l'appoint.

Merci de votre compréhension.

Au plaisir de vous revoir,

Bien cordialement Véronique (06 41 97 36 81) et Caroline (06 30 90 00 60)

## PLAN CANICULE

Les autorités sanitaires rappellent, notamment aux personnes fragiles (personnes âgées, nourrissons et les enfants de moins de 4 ans, personnes handicapées, malades à domicile, personnes dépendantes) qu'elles doivent, en cas de fortes chaleurs :

- \* maintenir le logement frais (fermer fenêtres et volets la journée, les ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- \* boire régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ; se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour ;
- \* éviter de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique ;
- \* penser à donner régulièrement de leurs nouvelles à leurs proches et dès que nécessaire et oser demander de l'aide.

## PLAN DE SECOURS

Un registre pour le recensement des personnes âgées ou handicapées est ouvert à la mairie dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, tempête,...)

Ce registre permet le repérage, tout au long de l'année, en cas de déclenchement d'un plan d'alerte, des personnes vulnérables, isolées, âgées ou handicapées. Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez les à s'inscrire sur la liste de la mairie afin de recevoir de l'aide.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la mairie.

**Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19, lavez-vous les mains régulièrement, portez un masque et respectez les distances d'un mètre.**

## FACTURATION DES ORDURES MENAGERES

Régulièrement et tout au long de l'année, pensez à signaler à la mairie, tous les changements dans la situation de vos foyers (adresses, départs, arrivées).

Un justificatif de la situation des étudiants exonérés (études supérieures uniquement) est à fournir à la mairie (certificat de scolarité et copie du bail...)

Pour la facturation de la redevance des ordures ménagères, la situation des foyers est prise en compte selon les informations disponibles à la mairie.

Elle peut être régularisée à tout moment, sur production des pièces.

## HARAS DE LA NEE

**4 et 5 juillet :**  
Concours de Saut  
d'Obstacle

**17, 18 et 19 juillet :**  
Concours de Saut  
d'Obstacle

Le « BURGER BUS FOOD TRUCK » spécialiste du Hamburger avec des recettes Inventives et des produits frais et de qualité sera présent à Néewiller/L. **Tous les 1er mercredis du mois de 17h30 à 20h15.** Retrouvez toutes les informations (horaire, menu, ...) sur la page Facebook burgerbusfrance



Le FC Niederlauterbach lance sa campagne de recrutement dans ses catégories de jeunes.

Que ce soit dans:

- la catégorie U7 (filles et garçons, année de naissance 2014/2015).
- la catégorie U9 (filles et garçons, année de naissance 2012/2013).
- la catégorie U11 (filles et garçons, année de naissance 2010/2011).

Il y aura également une école de foot à partir de la nouvelle saison pour tout les enfants qui sont né(e)s en 2016.

**Depuis la saison dernière le club du FC Neewiller est en entente sportive avec le FC Niederlauterbach chez les séniors et l'équipe 3 évolue à Neewiller pour ses matchs à domicile.**

**L'idée serait tout simplement de continuer de la sorte au niveau des jeunes, afin de pouvoir assurer la relève d'ici quelques années. Mais pour cela ça commence dès aujourd'hui.**

**Nous sommes également à la recherche d'éducateurs.**

Si vous souhaitez inscrire vos jeunes champions dans un club bien structuré avec des éducateurs dévoués Alors n'hésitez pas, veuillez vous référer aux coordonnées des différents éducateurs.



Heintzelmann Christian 06.47.84.62.81 christian.heintzelmann@orange.fr  
Zermann Mathieu 06.63.54.63.97 mathieu.zermann@orange.fr

### Vos enfants ont besoin de sortir !

À l'heure du déconfinement, après deux longs mois de restriction, rien de tel que de (re) découvrir la nature qui nous entoure. La maison de la nature organise comme chaque année, ses semaines nature pendant les vacances scolaires. En accueil à la journée ou à la semaine sans hébergement, vos enfants apprécieront les activités concoctées par les animateurs.



Du **6 au 10 juillet** à Munchhausen, ils partiront en quête de biodiversité (recherche de traces d'animaux, installation de piège-photos, observations naturalistes...), du **27 au 31 juillet**, ils deviendront des artistes de la nature (Land art, musique verte, peintures naturelles, graph' végétal...) et enfin du **24 août au 28 août**, ils pourront investir avec les animateurs un espace en forêt pour observer, s'amuser, construire et bricoler à leur guise ! Les enfants vont enfin pouvoir se ressourcer et se défouler grâce à des activités d'initiation à l'environnement dans des milieux naturels !

Pour chaque semaine, le groupe sera limité à 15 enfants de 7 à 12 ans.

L'équipe pédagogique sera composée d'un directeur/animateur nature et d'un animateur nature, salariés de la Maison de la nature.

**Infos et réservation au 03 88 86 51 67 à la Maison de la nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord, 42 rue du Rhin Munchhausen**

**Semaine du 6 au 10 juillet** « En quête de biodiversité », contacter [cinemarionb@gmail.com](mailto:cinemarionb@gmail.com), 06 07 01 94 99

**Semaine du 27 au 31 juillet** « Artistes de nature », contacter [cinemagali@gmail.com](mailto:cinemagali@gmail.com), 06 45 95 00 45

**Semaine du 24 août au 28 août** « Dehors ! », contacter [cinecamille@gmail.com](mailto:cinecamille@gmail.com)

Tarifs : 20 € / journée et 80 € / semaine. Repas et goûter tirés du sac Horaires de l'accueil : 8 h 30 / 17 h 30

### OFFICE DE TOURISME SELTZ/LAUTERBOURG - Page touristique été 2020

Vous ne partez pas en vacances cette été ? Vous avez besoin de décompresser, et de vous déconnecter du quotidien ? Vous voulez « prendre l'air » ? Nous avons ce qu'il vous faut...

#### Nos idées de sorties, d'escapades

Le **vélo** vous intéresse, pas besoin d'être grand sportif ou baroudeur, pédalez en toute quiétude, à votre rythme le long de la Véloroute Rhin EuroVelo 15, ou empruntez la Véloroute transfrontalière de la Vallée de la Lauter, ou encore un des circuits sont pour la plupart plats et variés...donc parfait pour toute la famille !

Vous êtes plutôt **à pied** ? Il y a de quoi faire sur notre territoire... nous avons 25 sentiers balisés à vous faire découvrir, qui pour certains sont reliés entre eux, idéals pour la promenade familiale. Chasue randonnée nous mène à travers des paysages divers (Rhin, forêt, site protégé, Ried, plaine, vergers...) permettant de découvrir les richesses de notre joli coin.

Du genre plutôt connecté et/ou joueur ? Le géocaching sera parfait pour vous ! Une chasse au trésor high-tech qui emmène les « géocacheurs » à l'aide de leur smartphone d'étape, à partir de coordonnées GPS et d'énigmes à résoudre, pour arriver au but final : la découverte de la « cache ». Vous ne connaissez pas encore le **géocaching** ? Allez hop ! Laissez-vous séduire et qui sait, vous allez peut-être devenir accro au géocaching 3 circuits ont été mis en place sur notre territoire : « entre monts et vallée » (env.20Km), « Tour et détour » (env.24km) et « En passant par Beinheim » (env.2km)

Pour les petits et grands détectives, pensez à la **balade ludique** à Lauterbourg. Les enfants vont particulièrement apprécier ! Adapté à trois niveaux d'âge. Il s'agit de collecter des indices sur un tracé défini pour résoudre une énigme ! Nous sommes convaincus qu'ils ne « traineront pas des pieds ».

N'oubliez pas nos belles plages et testez aussi nos nombreuses **activités nautiques**. Vous avez l'embarras du choix entre la voile, le stand-up paddle, le pédalo, le surf électrique, l'aquapark, ainsi que des activités comme le quad et le paintball.

Et comme dit le dicton « tout effort mérite réconfort », vous pouvez profiter de vos sorties pour déguster une bonne tarte flambée, ou des petits plats alsaciens dans l'un de nos restaurants. Si vous êtes tentés par une glace bienfaisante en été, ou une pâtisserie, pas de souci, vous en trouverez facilement sur notre territoire.

Toutes les informations, les cartes vélo (itinéraires/circuits cyclables), guide des randonnées et brochures...sont à votre disposition dans nos bureaux d'accueil, soit à Lauterbourg, Mothern ou Seltz, ou sur notre site [www.tourisme-pays-seltz-lauterbourg.fr](http://www.tourisme-pays-seltz-lauterbourg.fr) Découvrez aussi notre « blog d'expériences » sur le site internet, des idées de sorties sur notre territoire, ceci tout le long de l'été ! Suivez-nous sur Facebook et partagez vos photos sur notre page Instagram ! @TourismeSeltzLauterbourg#VisitSeltzLauterbourg

#### COLLECTE DE VIEUX PAPIERS

Pensez à conserver vos journaux, cartons, etc... , une benne sera à votre disposition près du terrain de foot de Néewiller/L le week-end du 25 et 26 juillet 2020

# SUR LES SENTIERS DU THEATRE

2020 SAISON 2021

Les Sentiers font leur pré-rentree !



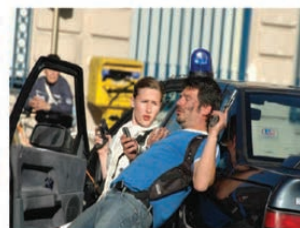
L'association Sur les Sentiers du Théâtre est créée en 2004. Depuis le 1er janvier 2014, Sur les Sentiers du Théâtre propose, chaque année, une saison culturelle variée et accessible sur tout le territoire de la Communauté de communes de la Plaine du Rhin. Ateliers dans les écoles maternelles et élémentaires, projets culturels avec les collèges de Seltz et Lauterbourg, ateliers théâtre et une dizaine de spectacles tout public par saison, l'association a pour but de vous apporter, d'année en année, une offre culturelle de qualité.

Rendez-vous le 4 septembre, Place de la Mairie !

Avant même l'ouverture de saison, nous vous donnons rendez-vous dès le 4 septembre, à partir de 19h30 sur la Place de la Mairie à Seltz pour la représentation du spectacle *Dérapage*.

Entrée gratuite, petite buvette sur place et stand d'informations tenu par les membres de l'association.

Ce sera l'occasion pour nous de vous retrouver et de vous présenter les événements à venir pour la saison 2020-2021. Nous avons hâte de vous revoir !



*Dérapage* - venez vivre une arrestation loufoque  
Le 4 septembre à partir de 19h30, place de la Mairie à Seltz  
Entrée gratuite

Plus d'informations sur la page Facebook Sur les Sentiers du Théâtre et le site internet [www.surlessentiersduthetheatre.com](http://www.surlessentiersduthetheatre.com)



La Ville de Lauterbourg, la Maison des Jeunes et de la Culture, présentent...

## CINE OPEN AIR Lauterbourg



Samedi 18 juillet 2020  
à partir de 21h30

Film de Christophe Barratier, avec Gérard Jugnot

En 1948, M. Mathieu, professeur de musique, devient surveillant dans un internat de rééducation pour mineurs et transforme le quotidien des pensionnaires en les familiarisant à la magie du chant.



Samedi 22 août 2020  
à partir de 21h30

Film de Radu Mihaileanu, avec Mélanie Laurent

A l'époque de Brejnev, Andrei Filipov était le plus grand chef d'orchestre d'Union soviétique et dirigeait le célèbre Orchestre du Bolchoï. Mais après avoir refusé de se séparer de ses musiciens juifs, dont son meilleur ami Sacha, il a été licencié en pleine gloire. Trente ans plus tard, il travaille toujours au Bolchoï mais... comme homme de ménage....

es films seront projetés à la tombée de la nuit, dans la cour de l'école élémentaire, dans le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale.

ENTRÉE GRATUITE

rimé par nos soins



## Soutien scolaire et cours particuliers



Je m'appelle Lena Lehmann et je propose actuellement des cours de soutien scolaire de la grande section à la terminale, en maths, français, anglais, allemand, sciences.... Je me ferai un plaisir d'accompagner vos enfants, que ce soit pour de l'aide aux devoirs, pour pallier certaines difficultés, ou tout simplement pour leur faire prendre un peu d'avance, afin qu'ils soient préparés au mieux à la prochaine rentrée scolaire.

Je suis diplômée d'un Bac S - Sciences de l'Ingénieur avec l'option section européenne anglais (sciences en anglais), que j'ai obtenu avec une mention très bien et j'étudie actuellement à l'INSA de Lyon (école d'ingénieur) en filière internationale.

N'hésitez pas à me contacter par téléphone au 06 30 88 30 74 ou par mail : [lana.lehmann@insa-lyon.fr](mailto:lana.lehmann@insa-lyon.fr).

## PHARMACIE DE GARDE

### JUILLET

Samedi 4/07 : Ph. Nowak Deiss / SELTZ

Dimanche 05/07 : Ph. Cantonale / WISSEMBOURG

Samedi 11/07 : Ph; Geissert / HATTEN

Dimanche 12/07 : Ph. Europe / WISSEMBOURG

Mardi 14/07 : Ph. Centrale / WISSEMBOURG

Samedi 18/07: Ph. Rohrbacher / MOTHERN

Dimanche 19/07 : Ph. Nowak Deiss / SELTZ

Samedi 25/07 : Ph.de Lembach / LEMBACH

Dimanche 26/07 : Ph. Geissert / HATTEN

### AOÛT

Samedi 1er/08 : Ph. Jaehn / LAUTERBOURG

Dimanche 02/08 : Ph. Rohrbacher / MOTHERN

Samedi 08/08 : Ph.de Seebach / SEEBACH

Dimanche 09/08 : Ph.de Lembach / LEMBACH

Samedi 15/08 : Ph. Europe / WISSEMBOURG

Dimanche 16/08 : Ph. Jaehn / LAUTERBOURG

Samedi 22/08 : Ph. Centrale / WISSEMBOURG

Dimanche 23/08 : Ph.de Seebach / SEEBACH

Samedi 29/08 : Ph.de Betschdorf / BETSCHDORF

Dimanche 30/08 : Ph. Europe / WISSEMBOURG

### SEPTEMBRE

Samedi 05/09 : Ph.Thermes / MERKWILLER/  
PECHELBRONN

Dimanche 06/09 : Ph.de la Sauer / BEINHEIM

Samedi 12/09 : Ph. Centrale / WISSEMBOURG

Dimanche 13/09 : Ph.Betschdorf / BETSCHDORF

Samedi 19/09 : Ph. De la Paix / WISSEMBOURG

Dimanche 20/09 : Ph.Thermes MERKWILLER/  
PECHELBRONN

Samedi 26/09 : Ph.de la Paix / WISSEMBOURG

Dimanche 27/09 : Ph. Centrale / WISSEMBOURG



## URGENCES

**SAMU 15**

**POMPIERS 18**

**POLICE SECOURS 17**

### SERVICE DE GARDE

Médecin: 03 69 55 33 33

Ambulances: Greiner 03 88 86 51 43

Taxi Pons Philippe: 06 18 88 32 94/philippepons67@sfr.fr

**GENDARMERIE 03 88 94 80 12**

**Numéro d'urgence européen 112**

**Société du PIPELINE sud Européen : 04 42 05 01 64**

En l'absence des médecins traitants, de samedi midi à lundi 7h.  
En cas d'urgence vitale appelez le 15.

Infirmières : 03 88 54 67 72 à Lauterbourg /  
03 88 07 12 89 à Mothern

Masseurs / Kinésithérapeutes : Sophie SCHMITT 14, route de Lauterbourg 67470 MOTHERN (soins au cabinet et à domicile) 03 88 54 29 44 / 06 82 14 31 19

Cabinet de kinésithérapie à Lauterbourg :

\* cabinet du Parc - 5, rue du Faubourg / 03 88 94 81 07

\* cabinet à la gare - 3b, place de la Gare / 03 68 03 29 74 :  
Thomas THIERSE, Caroline CHRISTEN, Anne Sophie MAZERAND et Adrien PEREIRA.

### **Le cabinet d'infirmier STOLTZ/DIETRICH**

vous informe que leurs locaux sont transférés à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 dans le **cabinet de kiné O' sport Santé**

22 rue du fond 67470 Mothern.

Le numéro de tel reste inchangé : **03 88 07 12 89**

Nous tenons également à vous remercier pour l'élan de solidarité rencontré lors de cette crise sanitaire :

\*dons de matériel (blouses, combinaisons, housses de voiture, gants, produits désinfectants, gels hydro alcooliques, charlottes...)

\*Repas offerts

Merci pour votre soutien, **PRENEZ SOINS DE VOUS** et continuez à respecter les gestes barrières.

**Aline, Estelle et Dorothee**

### DON DU SANG

**Mercredi 15 juillet** de 16h à 19h30 à Lauterbourg (à la salle polyvalente de la Lauter)

**Lundi 27 juillet** à partir de 16h30 à la MLC de Seltz

Parce que la sécurité des donneurs est sa priorité, l'EFS a mis en place sur les collectes les mesures barrières et de distanciation avec port de masque fourni et obligatoire pour tous.



**A.B.R.A.P.A.** Association Bas-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées. Tél.: 03 88 54 27 54

**A.F.A.L. Bureau et siège Social** : 8 Bld Hanauer 67500 Haguenau. Tél.: 03 88 93 11 00, Fax: 03 88 93 11 22,  
Email: info@afal.eu. Bureau secondaire : 16, rue du Général de Gaulle à Gerstheim 67150.

**Architecte Urbaniste** Tous les lundis de 09h30-11h00 Com.Com. de la Plaine du Rhin à Beinheim. Tous les lundis de 17h00-18h00 à la mairie de Lauterbourg. Permanences tél. : 03 88 68 37 00 (les jours ouvrables de 9h à 12h)

**ASSEDIC** numéro unique 3949, Email: www.assedic.fr

**Centres médico-sociaux** : Wissembourg : Place des Carmes Tél.: 03 69 06 73 50

Assistante Sociale : Madame SCHMIDT Véronique sur RDV le jeudi matin de 9h à 12h au Centre Médico-Social de Lauterbourg 26, rue du Général Mittelhauser 67630 Lauterbourg : 03 69 06 73 76 Puéricultrice Tél.: 03 69 06 73 77 fax 03 88 94 66 56

**Cadastre** Haguenau Tél.: 03 88 53 26 26, ouvert tous les jours de 08h00 à 12h et 13h30 à 16h00.

**CARSAT** à la mairie de Seltz le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h uniquement sur RDV en téléphonant au 3960.

**C.I.C.A.S.** à la mairie de Seltz le 1er mercredi du mois. Tél.: 0 820 200 189

**Conciliateurs de justice** Permanences de M.HAAS Charles au local des permanences 21, rue de la pépinière à Wissembourg le lundi de 14h à 17h, et de M.Paul SCHEER à la mairie de Wissembourg le samedi de 9h à 12h (saisine gratuite résolution à l'amiable de litiges entre particuliers) Prendre RDV en téléphonant à la mairie de Wissembourg au 03 88 54 87 87

**Com.Com de la Plaine du Rhin** du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Tél. : 03 88 53 08 20

**C.R.A.V.** Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse à la mairie de Seltz, uniquement sur RDV. tél.: au 3960, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois.



**Déchetterie** Lauterbourg 03.88.94.83.80-Wintzenbach 03.88.86.55.51 du mardi au samedi de 9h-12h et 14h-17h30

**Impôts** Centre de Wissembourg. de 08h30 à 12h et de 13h30 à 16h sauf le samedi. Fermé le mercredi et le vendredi après midi. Tél.: 03 88 54 18 90, Fax: 03 88 54 18 99 /  
adresse mail : sip-sie.wissembourg@dgfip.finances.gouv.fr

**Infobest Pamina** 2, rue du Gal Mittelhauser, 67630 Lauterbourg. le lundi 13h30 à 16h30, les mardis, mercredis et jeudis 08h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30, Tél.: 03 68 33 88 00 email: [infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu](mailto:infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu) site: [www.eurodistrict-regio-pamina.eu](http://www.eurodistrict-regio-pamina.eu)

**Mairie de Lauterbourg** : du lundi au jeudi de 8h à 12 h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 9h à 12h (pour les cartes d'identités + passeports).

**Office du tourisme** : Antenne de Seltz : 2, avenue du Général Schneider 67470 Seltz de septembre à mai du lundi au jeudi et le samedi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Antenne de Lauterbourg, Hôtel de ville 21, rue de la 1ère Armée, de septembre à mi-mai du lundi au vendredi 9h à 12h. Antenne de Mothern à la maison de la Wacht 7, rue du Kabach de septembre à mi-mai du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

**PLU** : pour consulter le PLU de Néewiller/L voici la nouvelle adresse : <http://posplu.bas-rhin.fr/?id=67315>

**Ramontage La Brosse d'Alsace** : **Bitz Ramontage** 6a, rue du Haut-Village Mothern. Tél.: 07 88 07 06 38 - bitzalexandre@gmail.com permanence : lundi de 10h à 12h et jeudi et vendredi de 16h à 18h et Feisthannel Quentin 19, rue des faisans 67 120 Duttlenheim.

**Entreprise de ramontage** : **Giedinger SARL** 31, rue des Tilleuls 67470 Mothern Tél. : 03.88.94.39.54

**Servinor Alsace** aide à domicile - services à la personne Tél.: 03 88 53 98 76

**SMICTOM** : 54, rue de l'Industrie WISSEMBOURG / 03.88.54.84.00

**SOUS-PREF.DE Haguenau-Wissembourg accueil général** : du lundi au vendredi de 08h00-11h30 et les lundi après-midi de 13h00 à 15h30.

**Syndicat des Eaux** de Lauterbourg maison des services Tél.: 03 88 94 80 67, Fax 03 88 54 61 58

**Trésorerie** Seltz ouvert lundi ,mardi, jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, mercredi et vendredi fermée.

**Urgences** : électricité 03 88 18 74 00 / gaz 0810 43 30 68 ; eaux usées 03 88 19 97 09